

Rapport 2003 du Président sur le contrôle interne

Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003
(articles 117, 120 et 122)

Quand votre monde s'éclaire



Ce rapport a été élaboré avec la contribution de :

- la Direction Juridique,
- la Direction du Contrôle des Risques Groupe,
- la Direction de la Comptabilité,
- la Direction de l'Audit,
- la Direction de la Communication et des Affaires Publiques.

Les entités suivantes ont également contribué :

- Le Secrétariat Général du Conseil d'administration,
- La Délégation à l'Éthique,
- La Branche Énergies,
- La Direction EDF GDF SERVICES,
- La Direction du Controlling Groupe,
- La Direction du Personnel et des Relations Sociales,
- La Direction du Développement Durable et de l'Environnement,
- La Mission Administrateurs et Sociétés,
- L'Inspecteur Général pour la Sûreté Nucléaire,
- Le Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité,
- Le Chef du Projet ISO 14000,
- L'Expert Qualité.

Ce rapport a été examiné en Comité d'audit du 9 mars et approuvé en Conseil d'administration du 11 mars lors de l'examen du projet de Rapport annuel 2003.

Il a également fait l'objet d'échanges avec les Commissaires aux comptes.

I. Introduction

En application de la loi de sécurité financière 2003-706 du 1^{er} août 2003, ce rapport rend compte des procédures de contrôle interne mises en place au sein d'EDF, incluant celles appliquées à l'égard de ses filiales comptablement consolidées.

Essentiellement descriptif, ce rapport souligne la dynamique de renforcement du contrôle interne engagée dans le Groupe ces dernières années.

Ainsi, l'objectif de ce document n'est pas de présenter de façon exhaustive l'ensemble des moyens de contrôle existant au sein du Groupe mais plutôt de mettre l'accent sur les procédures concernant les activités ou risques estimés significatifs. Il n'a pas, aujourd'hui, vocation à porter une appréciation sur l'adéquation de ces procédures avec les activités du Groupe.

Le plan de ce rapport s'inspire du référentiel COSO⁽¹⁾. Un premier paragraphe décrit les éléments relatifs à l'environnement de contrôle. Cet environnement de contrôle est un élément très important de la culture de l'entreprise et le fondement de tous les autres éléments du contrôle interne. Les trois paragraphes qui suivent listent les procédures associées aux trois objectifs reconnus du contrôle interne :

- > Les procédures de contrôle interne relatives à la réalisation et l'optimisation des opérations,
- > Les procédures de contrôle interne relatives à la fiabilité des informations financières,
- > Les procédures de contrôle relatives à la conformité aux lois et aux règlements.

(1) Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission.

2. Environnement de contrôle

2.1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'EDF oriente et contrôle l'action et les résultats du Groupe EDF au travers de sa responsabilité sur la maison mère. Il délibère sur toutes les orientations stratégiques concernant le Groupe ainsi que sur les sujets que la loi lui a expressément confiés ou qu'il s'est réservé (la prise ou cession de participations à caractère stratégique, les opérations financières à caractère novateur...). Le Conseil d'administration est constitué de dix-huit Administrateurs nommés par le Gouvernement: six représentants de l'État, six personnalités nommées par décret et six représentants élus des salariés. Assistent également au Conseil, sans voix délibérative, les membres de la mission de contrôle économique et financier de l'État, le Commissaire du Gouvernement et son Adjoint et le Secrétaire du Comité d'Entreprise. Les membres du Conseil ont un mandat d'une durée de cinq ans.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil, qui se réunit environ neuf fois par an, s'est doté d'instances de travail, constituées d'Administrateurs, chargées d'examiner et de préparer en amont certains dossiers :

- > La Commission des investissements, mise en place depuis juillet 1947, qui est chargée d'examiner tous les marchés concernant la maison mère d'un montant égal ou supérieur à 15 M€;
- > La Commission de l'exploitation, mise en place depuis juillet 1947, qui analyse l'évolution du Groupe à travers la présentation des budgets d'exploitation et des points particuliers concernant les Branches et Directions et la préparation d'un bilan mensuel des principaux éléments concernant le Groupe EDF;
- > Le Comité d'audit, mis en place depuis octobre 1999, est présidé par une personnalité externe au Groupe EDF. Il donne, avant présentation au Conseil, son avis sur les comptes annuels et consolidés, le compte rendu de la gestion financière, le bilan du contrat de Groupe, la politique de contrôle des risques et le programme d'audit; il procède également à l'audit des Commissaires aux comptes;
- > Le Comité de la stratégie, mis en place depuis février 2000, est présidé par une personnalité externe au Groupe EDF. Il donne son avis sur les grandes orientations stratégiques du Groupe et, à ce titre, sur la politique de développement notamment à l'international et sur la politique industrielle et commerciale;
- > Le Comité d'éthique, mis en place depuis septembre 2001 et présidé par une personnalité externe au Groupe EDF, qui a pour mission de veiller à développer le questionnement éthique dans les décisions stratégiques du Groupe.

2.2 Démarche Éthique

Cette démarche, débattue en Conseil d'administration du 26 mars 2003, a pour objectif de construire l'identité éthique du Groupe en s'appuyant sur la mise en œuvre des cinq valeurs de l'Entreprise: respect de la personne, respect de l'environnement, performance, solidarité et intégrité. En particulier tout salarié, comme tout partenaire externe du Groupe, peut exercer un droit d'alerte éthique. Le Délégué Éthique instruit alors la réclamation en toute indépendance, par délégation

directe du Président, et en s'appuyant si nécessaire sur des experts (Direction Juridique, Direction des Ressources Humaines,...). Il s'assure de la suite effective donnée aux propositions ou recommandations qu'il forme pour faire cesser ou corriger les manquements aux valeurs signalés et établis.

2.3 Démarche Qualité

En deux ans et demi, EDF a mis son Système de Management Environnemental en conformité avec la norme ISO 14001, dont l'une des exigences majeures est la maîtrise de la conformité réglementaire dans le domaine environnemental. Une certification globale a ainsi été obtenue en avril 2002 à partir d'audits menés par un organisme externe indépendant (Agence Française pour l'Assurance de la Qualité : AFAQ) sur des entités représentatives des activités du Groupe. Ce dossier a été présenté à plusieurs reprises dans les instances du Conseil d'administration.

2.4 Structure organisationnelle et acteurs du contrôle

2.4.1 Organisation du Groupe et principes de pilotage

La nouvelle organisation du Groupe a été mise en place début 2002 afin de faciliter le pilotage et de clarifier les responsabilités. Elle avait au préalable été présentée pour débat en Conseil d'administration. Le Président, pour diriger le Groupe, s'appuie sur le Comité Exécutif (COMEX) qui réunit, outre le Président, les trois Directeurs Généraux : Opérations, Finances et Ressources Humaines.

Les "Branches" d'activités opérationnelles (Énergies, Commerce, Europe Centrale, Europe de l'Ouest - Méditerranée - Afrique, Amériques, Asie-Pacifique, Développement, la Direction EDF GDF SERVICES, les Services Énergétiques (Dalkia), le Projet Collectivités Locales et les Activités Gaz) regroupent les Directions, Divisions, Unités (centres de production, de distribution...) et autres services. Ces Branches contribuent à la performance économique du Groupe et sont responsables de leurs résultats.

Les filières métier développent les synergies métier en mettant en relation les responsables métier des différentes Divisions.

Les services support contribuent à l'efficacité opérationnelle des Branches. Ils sont régulés par la performance (qualité, coût) des services produits. Ils se comparent à la performance des mêmes services dans des groupes comparables.

La recherche et développement favorise le développement du Groupe dans la durée.

Par ailleurs le Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE), dans le cadre de la loi du 10 février 2000 qui lui donne l'autonomie de gestion, a développé ses propres moyens de contrôle : Mission Audit et Révision Comptable et Financière.

Les principes de pilotage reposent sur l'établissement d'un Plan de Développement Stratégique (PDS) qui fixe les orientations du Groupe relatives à son modèle d'activité (objectifs de croissance et rentabilité) à moyen et long terme et sur un Plan à Moyen Terme (PMT) qui fixe les plans d'actions chiffrés (en terme de résultats à obtenir et d'allocations ressources) en cohérence avec le PDS, la première année du PMT étant le budget.

2.4.2 Délégations de pouvoirs et Habilitations techniques

Le Conseil d'administration d'EDF a consenti une délégation de pouvoirs à son Président qui subdélègue certaines de ses compétences à ses collaborateurs directs. Ces délégations servent de fondement aux délégations qui sont ensuite consenties au sein des Branches, Directions et services de l'Entreprise.

Ainsi, depuis juin 2003, les nouvelles délégations de pouvoirs ont permis une mise sous contrôle plus forte des achats en restreignant le pouvoir de signature des contrats d'achat au seul Directeur des Achats.

La délégation "exploitant nucléaire" est portée par le Directeur de la Branche Énergies puis par les Directeurs des Divisions Exploitation Nucléaire et Ingénierie Nucléaire.

Les habilitations techniques qui donnent l'aptitude à exercer des activités relatives aux installations (centrales de production, lignes électriques,...) sont délivrées par chaque chef d'établissement. Au préalable, les compétences afférentes sont évaluées. Ces exigences s'appliquent à l'ensemble des intervenants : personnel EDF et prestataires.

2.4.3 Les acteurs du contrôle interne

2.4.3.1. - Le Contrôle de Gestion

Le Contrôle de Gestion, rattaché au Directeur Général Finances, a pour missions :

- > De piloter les processus de cycle de gestion du Groupe (élaboration des budgets et plans à moyen terme issus des conclusions du Plan de Développement Stratégique), d'en assurer la synthèse et de proposer des arbitrages au niveau des Branches et du Groupe en jouant un rôle d'alerte et de conseil dans l'analyse, avant décision, des conséquences financières des opérations envisagées,
- > D'assister le management opérationnel dans le pilotage de la performance : le suivi de l'exécution du budget (faisant l'objet de re-prévisions au minimum trois fois par an) est assuré au travers de revues de performances mensuelles généralisées au sein des Branches et des Divisions ou Filiales,
- > D'assurer la fonction de contrôle financier du Groupe en contribuant notamment aux processus de contrôle des investissements et de négociations tarifaires avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Le contrôle de gestion est implanté au niveau de chacune des entités managériales (Groupe, Branches, Divisions, unités ou filiales). Les contrôleurs de gestion font partie du Comité de Direction des entités auxquelles ils appartiennent. Les Directeurs Gestion Finances des Branches sont nommés et évalués par le Directeur Général Finances.

2.4.3.2. - La Fonction Audit de Groupe

La Fonction Audit de Groupe est constituée depuis l'automne 2002 de l'ensemble des moyens du Groupe exerçant une activité de "contrôle du contrôle".

Les principales dispositions sont les suivantes :

- > L'audit est une fonction d'appui au management, indépendante des entités et des processus audités. L'audit contribue à la cohérence du Groupe notamment par l'utilisation par tous les auditeurs d'une méthode commune au Groupe alignée sur les normes internationales.
- > Le pilotage de cette fonction est placé sous la responsabilité du Président qui en confie la mission à la Direction de l'Audit.
- > Les Directeurs de Branches peuvent solliciter l'audit pour s'assurer de la bonne maîtrise des risques de leur activité et améliorer leurs résultats.

Les missions confiées à la Direction de l'Audit d'EDF sont les suivantes :

- > Définir et actualiser la politique de contrôle du Groupe,
- > Alerter le management sur les failles éventuelles du dispositif de contrôle,
- > Élaborer le programme d'audit sur la base de la cartographie des risques. Ce programme est signé par le Président après examen par le Comité d'audit,
- > Piloter le réseau d'audit et animer le contrôle interne,
- > Conduire les missions d'audit, environ une soixantaine par an, celles-ci couvrant l'ensemble du Groupe.

Les audits donnent lieu à des recommandations qui, après validation par les audités, font l'objet de plans d'action. L'avancement de ces plans d'action est suivi par la Direction de l'Audit pendant l'année qui suit la réalisation de l'audit.

Il est à signaler qu'une contribution à un auto-diagnostic du contrôle interne de cinq entités du Groupe a été réalisée en 2003 et qu'un programme de travail identique est retenu pour 2004.

Une charte d'audit Groupe définissant le champ des activités de l'Audit Interne au sein du Groupe EDF, le devoir des auditeurs, les règles d'éthique et les droits et obligations des audités a été validée en COMEX le 10 mars 2003. Cette charte mentionne en particulier que la Direction de l'Audit définit la référence du Groupe en matière de contrôle interne. Elle a été présentée au Comité d'audit, de même que lui sont présentés pour avis le programme d'audit ainsi que le bilan des audits effectués.

2.4.3.3. - La Direction Juridique (DJ)

Afin d'intervenir au plus près des instances de décision, que cela soit au niveau du COMEX, des Branches ou au niveau régional, l'organisation de la DJ est calée sur celle du Groupe EDF. La DJ exerce une mission de veille concernant les évolutions législatives et réglementaires ; elle est saisie pour la rédaction des contrats ainsi que pour l'analyse des risques juridiques relatifs aux projets de l'entreprise. Elle assure également le suivi des contentieux importants. Sa mission induit donc une fonction d'alerte et de prévention des contentieux.

2.4.3.4. - La Direction du Contrôle des Risques Groupe (DCRG)

Le Groupe s'est doté, depuis avril 2003, d'une Direction du Contrôle des Risques, destinée à répondre à six objectifs :

- > Garantir l'exhaustivité et l'homogénéité de la maîtrise des risques principaux afin de préserver la valeur du patrimoine matériel et immatériel du Groupe,
- > Consolider et actualiser la politique de risques du Groupe,
- > Construire et tenir à jour la cartographie des risques à l'échelle du Groupe,
- > Définir et mettre en place les systèmes d'indicateurs et de limites pertinents par catégorie de risques, construire et tenir à jour les tableaux de bord "risques" du Groupe,
- > Anticiper les évolutions futures : l'exigence d'une organisation dédiée au contrôle des risques constitue par exemple une obligation réglementaire en Allemagne et au Royaume-Uni,
- > Assurer la vigilance du Groupe sur la gestion des risques pour la collectivité.

Le périmètre d'exercice du contrôle des risques se situe à l'échelle du Groupe. Il couvre trois grandes classes de risques :

- > Les risques de marché : risques liés aux marchés financiers d'une part et risques liés aux marchés de l'énergie d'autre part. Ces risques font l'objet de structures dédiées.
- > Les risques globaux : risques géopolitiques, institutionnels, d'image, sociaux et sociétaux, environnementaux.
- > Les risques opérationnels spécifiques : risques industriels, commerciaux, technologies de l'information, sécurité du patrimoine, risques juridiques, clients/fournisseurs, fraude.

La DCRG assure ses missions en toute indépendance vis-à-vis des Branches. Elle s'appuie sur une filière contrôle des risques, constituée des contrôleurs des risques relevant des Branches ainsi que des structures d'expertise et de contrôle, de niveau Groupe, dédiées aux risques transverses ou spécifiques. Ce dispositif de maîtrise des risques est présenté pour débat et avis de façon régulière au Comité d'audit.

2.5 Procédure d'approbation des investissements

Le Comité des Investissements Groupe (CIG), présidé par le Président, examine l'ensemble des projets d'investissement et valide tout montant d'investissement supérieur à 20 M€. Depuis fin mars 2003, les réunions du CIG sont systématiquement précédées d'un Comité risques rassemblant les différentes expertises concernées de niveau "Corporate" et permettant de vérifier l'exhaustivité et la profondeur des analyses de risque des projets présentés. En fonction de leur montant financier et de leur nature (stratégique ou non), les investissements de la maison mère et les investissements majeurs du Groupe sont ensuite soumis pour approbation au Conseil d'administration.

2.6 L'administration et la surveillance des filiales

Depuis 2002, la Direction de l'entreprise s'est dotée d'une cellule "Mission Administrateurs et Sociétés" dédiée à la définition et à la mise en œuvre des processus de la "politique administrateurs". Le Directeur de la Branche (ou le Directeur de Division Corporate) à qui est confiée la gestion de l'actif est en charge de définir pour chaque société une "composition cible", vision anticipée et collective des compétences et les profils nécessaires de la représentation d'EDF au conseil de la société. La désignation d'un administrateur est accompagnée d'une lettre de mission et d'une lettre d'objectifs.

2.7 Les contrôles externes

Comme toute entreprise à caractère industriel et commercial faisant appel public à l'épargne, EDF est soumis aux contrôles des Commissaires aux comptes et de l'Autorité des Marchés Financiers.

Par son caractère d'entreprise publique, EDF est soumise à des contrôles spécifiques tant dans les domaines financiers, de gestion et de contrôle interne (Cour des Comptes, Contrôleurs d'État, Inspection des Finances, Commission des Affaires Économiques de l'Assemblée Nationale et du Sénat) que d'achats (Commission des Marchés).

EDF fait l'objet d'évaluations par les agences de notation financières, environnementales et sociétales. Compte tenu de son activité, EDF fait également l'objet de contrôles dans les domaines techniques (Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection).

Les résultats de ces différents contrôles externes alimentent les programmes de contrôle interne.

3. Les procédures de contrôle relatives à la réalisation et l'optimisation des opérations

3.1 Cadrage de la gestion des risques

Le Groupe EDF a défini :

- > Une politique de gestion des risques de change et une politique de gestion des risques de taux, validées en Conseil d'administration en décembre 2001,
- > Une politique de gestion des risques marchés financiers, mise en œuvre depuis fin 2001,
- > Une politique de gestion des risques marchés énergie, en cours de déploiement au sein des différentes Branches opérationnelles,
- > Une politique assurance Groupe, validée par le COMEX en mars 2003 et qui sera soumise au Conseil d'administration d'ici la fin du premier semestre 2004,
- > Une politique "Santé Sécurité", signée par le Président en octobre 2003,
- > Une politique de gestion des risques de contrepartie soumise au Comité d'audit en janvier 2004 et qui sera soumise au Conseil d'administration d'ici la fin du premier semestre 2004.

Ces éléments font parties intégrantes de la politique générale de contrôle des risques Groupe, dont la finalisation est prévue au cours de l'année 2004 et qui sera alors soumise au Conseil d'administration.

3.2 Contrôle des risques

En 2003, une première cartographie globale des risques au niveau de l'ensemble des activités du Groupe EDF a été réalisée sous l'égide de la DCRG avec l'appui de la Direction de l'Audit.

Pour ce faire, le Groupe s'est doté d'une méthodologie commune à l'ensemble des Branches opérationnelles, principales filiales et Directions corporate.

Par ailleurs, un référentiel d'analyse des risques des projets de développement a été mis au point afin de sécuriser l'ensemble des opérations de fusions-acquisitions-cessions. Cette analyse vise à intégrer l'ensemble des impacts du projet et en particulier à valoriser des scénarios de stress. Les travaux du Comité risques, mis en place en mars 2003, s'appuient sur ce référentiel.

L'ensemble de cette démarche a été présenté au Comité d'audit le 20 juin 2003 puis à nouveau le 21 janvier 2004.

3.3 Mise sous contrôle des risques

Sur la base de la cartographie des risques identifiés, chaque Branche opérationnelle, principale filiale et direction corporate a lancé et organisé la mise en place de plans d'actions de nature à garantir un contrôle satisfaisant des risques identifiés. La DCRG en vérifiera, à partir de début 2004, l'exhaustivité, la robustesse et l'efficacité et s'assurera de leur mise en œuvre et de leur cohérence d'ensemble.

En outre, pour structurer et harmoniser les dispositifs de gestion des risques au niveau du Groupe, la filière contrôle des risques Groupe a commencé la mise en place d'indicateurs de suivi des risques, financiers et non financiers, et de limites associées (d'ores et déjà en place pour les risques marchés). Enfin, les évolutions de la politique d'assurance et de couverture des risques seront décidées en cohérence avec la cartographie des risques et seront intégrées à la politique globale de contrôle des risques du Groupe.

4. Les procédures de contrôle relatives à la fiabilité des informations financières

4.1 Principes et normes comptables du Groupe

Les normes comptables utilisées par le Groupe EDF sont conformes à la réglementation française en privilégiant systématiquement les options compatibles avec les règles internationales (IFRS) à l'exception principalement :

- > Du traitement des concessions pour lequel la doctrine comptable est en cours de discussion,
- > Du traitement des retraites et autres avantages au personnel des entités françaises dans l'attente d'une évolution de la législation,
- > Du traitement des instruments financiers pour lesquels les modalités d'application de la norme IAS 39 restent à préciser.

EDF a ainsi largement anticipé la mise en œuvre des règles IFRS et se prépare à un passage complet au 1^{er} janvier 2005. Ces évolutions ont été présentées au Comité d'audit et au Conseil d'administration courant 2003.

Les règles et méthodes comptables sont décrites dans le manuel des principes comptables du Groupe.

4.2 Procédures d'établissement et de contrôle des comptes dissociés

Aux termes de la loi, EDF produit des comptes dissociés par domaine d'activité : production, transport, distribution d'électricité et autres activités.

Ces comptes sont élaborés en conformité avec les principes de dissociation et les recommandations formulées par la CRE. Ils sont présentés au Comité d'audit puis au Conseil d'administration

4.3 Procédure d'établissement et de contrôle des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont publiés semestriellement depuis 2003. Ces premiers comptes semestriels ont été revus par les Commissaires aux comptes qui certifient par ailleurs les comptes au 31 décembre. Les comptes consolidés sont présentés au Comité d'audit puis au Conseil d'administration.

Les comptes consolidés sont établis à partir des données saisies localement dans chaque entité conformément aux normes du Groupe. Les données locales incluant un bilan, un compte de résultat et des annexes sont établies selon un plan de compte unique. Les données des filiales sont également vérifiées par les auditeurs locaux.

Parmi les procédures de contrôle mises en place, celles relatives aux actifs et aux engagements hors bilan sont à distinguer :

- > Les actifs du Groupe sont valorisés à la date d'acquisition à leur prix de revient. Il est tenu compte, par le biais d'un amortissement, de l'utilisation progressive des biens. Les informations de gestions prévisionnelles sont examinées pour vérifier que la valorisation des actifs dans les comptes n'est pas surévaluée par rapport à la valeur la plus élevée entre leur valeur d'usage ou à leur valeur de marché si elle est disponible. La valeur d'usage est calculée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. Les taux d'actualisation prennent en compte le coût des capitaux et les risques spécifiques de chaque activité.
- > Les engagements financiers hors bilan relèvent également des procédures d'autorisation des investissements. Leur valorisation fait l'objet d'une réévaluation à chaque arrêté comptable. Les comptes annuels donnent une information pertinente sur le montant des engagements hors bilan conformément aux principes comptables du Groupe.

4.4 Contrôle interne de la qualité de la comptabilité de la maison mère

La Division Comptabilité définit le référentiel de contrôle de la qualité comptable qui s'applique au sein de la maison mère. Ce référentiel se décline par grands processus transverses : ventes, achats, frais de personnel, immobilisations, stocks, trésorerie, fiscalité et production comptable. Il précise notamment les critères à tester, les méthodes d'échantillonnage préconisées et le reporting à fournir.

Les procédures de contrôle de la production comptable visent notamment à vérifier que les comptes sont déterminés de façon exacte et exhaustive, que le principe de séparation des exercices est respecté, que les enregistrements répondent aux critères légaux, que les processus sont sécurisés, que des inventaires sont réalisés, que les comptes sont justifiés mensuellement, que la qualité de la production comptable fait l'objet d'un contrôle régulier, que les provisions comptabilisées traduisent correctement la dépréciation des valeurs d'actifs et les obligations de l'entreprise et que les opérations de centralisation sont fiables et exhaustives.

La qualité de la production comptable des Branches est garantie par une contractualisation avec la Division Comptabilité. Cette contractualisation donne lieu, pour chaque niveau, à une attestation annuelle de fin d'exercice qui fournit l'image de la qualité comptable pour l'exercice écoulé et définit les voies d'amélioration pour l'exercice suivant. Par ailleurs plusieurs missions d'audit portant sur le périmètre de la fonction comptable sont inscrites au plan d'audit.

Des contrôles formels de grands équilibres portant notamment sur l'égalité stricte des opérations de cessions internes entre les différentes entités comptables et sur les flux relatifs aux immobilisations et aux provisions sont réalisés au sein du département central.

Des contrôles de cohérence et de vraisemblance par l'analyse des variations de comptes d'une part et de leur solde en fin de période d'autre part sont également réalisés au plan central.

4.5 Plans d'action 2004

Dans la perspective d'une publication des comptes 2006 du Groupe EDF à mi-février 2007, la Division Comptabilité a pour objectifs, en 2004, de renforcer le processus de contrôle qualité de la production comptable des arrêtés aux exigences des nouveaux calendriers (raccourcissement du délai de production des comptes et arrêté mensuel) et d'élargir le processus de contrôle interne de la qualité de la production comptable.

Le processus d'intégration progressive des systèmes d'information financiers qui a été initié doit se poursuivre.

Enfin un objectif essentiel est de renforcer la confidentialité de l'information financière dans l'ensemble de l'entreprise à l'image des pratiques des grandes sociétés cotées, des déficiences graves ayant été constatées de façon répétées au cours des années passées.

5. Les procédures de contrôle relatives à la conformité aux lois et aux règlements

Dans le domaine de l'exploitation industrielle, de nombreuses procédures de contrôle existent en plus de celles précédemment citées (cf. paragraphe "Démarche Qualité" dans "Environnement de Contrôle"):

> Dans le domaine nucléaire, deux acteurs peuvent être mentionnés en particulier:

L'Inspecteur Général pour la Sûreté Nucléaire (IGSN) qui s'assure, pour le compte du Président, de la bonne prise en compte des préoccupations de sûreté et de radioprotection, dans toutes leurs composantes, pour les installations nucléaires et dont le rapport annuel est publié.

L'Inspection Nucléaire, service directement rattaché au directeur de la Division Production Nucléaire (DPN), dont les actions de vérification permettent d'évaluer le niveau de sûreté des différentes entités de la DPN.

> Dans les autres domaines, par exemple, le contrôle des appareils à pression, la surveillance des barrages, chaque entité est responsable de la définition et de la mise en œuvre des procédures de contrôles adéquates.

> Des procédures de contrôle sont également effectuées sur l'application de la réglementation sociale et du travail.



12

6. Dynamique d'évolution

Depuis plusieurs années, les différentes évolutions dans l'organisation et les modes de fonctionnement du Groupe ont permis de clarifier et de renforcer l'efficacité du contrôle interne à tous les niveaux, depuis le Conseil d'administration avec la création de plusieurs comités spécialisés, en passant par la clarification de la structure du Groupe avec la mise en place de Branches responsabilisées sur les résultats puis par la création et le renforcement des structures centrales jouant un rôle particulier dans le contrôle (Direction Juridique, Direction du Contrôle de Gestion, Direction du Contrôle des Risques, Fonction Audit du Groupe...). La volonté de normaliser et d'accélérer la production des comptes consolidés notamment en anticipant sur les nouvelles normes comptables s'inscrit également dans cette perspective.

La volonté de poursuivre le développement du contrôle interne en 2004 se traduira par l'approfondissement de ces démarches et notamment par le renforcement de la qualité comptable, la mise en place de plans de contrôle des risques opérationnels dans les branches et la poursuite des audits sur le contrôle interne des différentes entités du Groupe.

Paris, le 11 mars 2004

Plusieurs décisions récentes contribuent au renforcement du contrôle interne au sein du Groupe EDF :

- **Mise en place du Comité d'audit :** octobre 1999
- **Mise en place d'une Filière Contrôle de Gestion :** janvier 2000
- **Mise en place d'une Filière Juridique :** janvier 2000
- **Mise en place du Comité de la stratégie :** février 2000
- **Création de la Direction de l'Audit :** septembre 2000
- **Mise en place du Comité d'éthique :** septembre 2001
- **Création de la Mission Administrateurs et Sociétés :** janvier 2002
- **Nouvelle organisation du Groupe :** février 2002
- **Certification ISO 14001 :** avril 2002
- **Mise en place de la Fonction Audit de Groupe :** automne 2002
- **Lancement de la Démarche éthique :** mars 2003
- **Création de la Direction Contrôle des Risques Groupe :** avril 2003

Conception et réalisation : ✎ EURO RSCG C&O

Dépôt légal : ISSN en cours

Ce document a été imprimé sur du papier certifié "Well managed forest", "PH Neutral", "Long life", "Heavy metal absence" et "Selected secondary fiber". Fabrication certifiée ISO 14001 et 9001.



Direction de l'Audit
22-30, avenue de Wagram – 75382 Paris Cedex 08